# L'or des ducs de Bretagne (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

Métal noble par excellence, l'or occupe au Moyen Âge une place essentielle dans la symbolique du pouvoir comme dans le fonctionnement de l'État, en Bretagne comme dans le reste de l'Occident. Les premiers rois bretons y attachent une grande importance et l'on connaît les dons somptueux faits par le roi Salomon au pape et à des établissements religieux<sup>1</sup>. Les raids vikings viennent perturber le bon fonctionnement de la région et de son économie et il faut attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour que des monnaies d'or réapparaissent de façon significative dans la circulation monétaire, un siècle avant que les ducs ne se mettent à frapper des pièces en métal jaune. Au XVe siècle, Jean V et François II émettent des florins au cavalier mais il faut attendre l'extrême fin du siècle pour voir frapper la plus belle des monnaies bretonnes, la cadière d'Anne de Bretagne, duchesse-reine et veuve de Charles VIII (1498). Nous allons aborder le problème de l'or des ducs de Bretagne de la source au produit fini, de la mine aux monnaies et autres objets précieux qui parent la vie des ducs et des duchesses en essayant de montrer comment, au-delà de la simple nécessité économique, le métal précieux joue un rôle important dans la symbolique du pouvoir ducal à la fin du Moyen Âge.

#### Trouver

Des méthodes simples permettent de sortir de l'or des rivières. Armé d'une battée, sorte de chapeau chinois en bois ou en métal, un orpailleur peut sans grande difficulté extraire de l'or des sables d'une rivière<sup>2</sup>. Cette technique, connue dès

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Borderie, Arthur de, *Histoire de Bretagne*, 6 vol., rééd., Mayenne, 1985, t. II, p. 106-107.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la méthode et plus généralement sur les liens qui unissent la Bretagne et l'or, Coativy, Yves, *L'or des Bretons*, Morlaix, Skol Vreizh, 2007; sur le change, les mines et les mineurs, *Id.*, *La monnaie des ducs de Bretagne de l'an mil à 1499*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 239-264. Pour ne pas alourdir les notes, nous renvoyons le lecteur à ces deux ouvrages.

240 YVES COATIVY

l'Antiquité, est sans doute la plus fréquemment employée à l'époque qui nous intéresse. Un homme habile exploitant un sable de qualité peut espérer sortir quelques grammes d'or par jour. Comme la plupart des rivières bretonnes sont plus ou moins aurifères, on peut imaginer une production diffuse et assez régulière. Il existe aussi des mines comme celles de la région de Locronan, exploitée au haut Moyen Âge ou celle des alentours de Ouimper dont l'activité est attestée par la documentation au bas Moyen Âge. La méthode de travail est à peine plus élaborée que la précédente. Les mineurs extraient le minerai du sol puis le broient avant de le traiter à la battée. Si l'on sait à cette époque creuser des puits, les ventiler et assurer l'exhaure, les mines dont on retrouve la trace actuellement se présentent le plus souvent sous la forme de longues et profondes tranchées. C'est une façon simple et peu dangereuse d'exploiter un filon, mais les mineurs se contentent d'écrémer la surface du sol et se privent des ressources plus profondes. Les prospecteurs utilisent déjà le mercure pour affiner le métal et l'on en trouve encore des traces sous la forme d'amalgame d'or et de mercure dans les sables des rivières proches des sites exploités au Moyen Âge... L'exploitation d'une mine n'est valable que si le minerai est d'une teneur assez importante, au moins supérieure aux deux grammes à la tonne que l'on trouve dans les rivières aurifères du centre de la Bretagne. Le pouvoir ducal accorde une attention certaine à ces problèmes, autorisant par exemple l'Allemand Klaus Lattreba à ouvrir une mine dans la région de Morlaix. Au début du XVIe siècle, François Guillart est commis aux mines de Bretagne et s'intéresse de près aux gisements de Huelgoat et de la région quimpéroise.

Si l'on ne peut négliger l'exploitation directe du métal précieux, il faut admettre que ce sont essentiellement le commerce et les échanges qui assurent l'approvisionnement en or. Le commerce fait entrer une grande quantité de numéraire dans le duché. Très actifs, les marins bretons vont chercher du vin de Bordeaux pour le vendre sur les bords de la mer du Nord, transportent et vendent du bois, des tissus, du minerai, des céréales, du sel, etc.<sup>3</sup>. Cette intense activité maritime tournée vers l'extérieur fait entrer beaucoup de métal précieux dans le duché, sous forme de lingots, de poussière d'or, d'objets précieux et bien sûr de monnaies. Longtemps aux mains des Juifs, les activités bancaires et de change passent entre les mains des Lombards et Cahorsins dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle. Le travail du changeur est multiforme. Il consiste à séparer le bon grain de l'ivraie, à échanger «toutes especes d'or et monnoye» contre des monnaies bretonnes, et éventuellement l'inverse quand c'est

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur cette intense activité économique, TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres, 1967 et CASSARD, Jean-Christophe, *Les Bretons et la mer*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1442*, 5 vol., Nantes, 1889-1895, acte n° 2477.

nécessaire. C'est le cas en mars 1441, lorsque le duc fait changer 6 000 écus d'or à Nantes et «qu'il n'y eut point de change à les porter en Angleterre<sup>4</sup>». À chaque manipulation, le changeur encaisse une commission, de l'ordre de 3 à 4 deniers par écu<sup>5</sup>. Dans l'optique du pouvoir, son rôle consiste à mobiliser le métal nécessaire au bon fonctionnement des ateliers. Lors des opérations de change, les monnaies étrangères, décriées ou faibles sont mises de côté. Le métal est stocké puis envoyé à l'atelier monétaire le plus proche pour y être fondu et converti en numéraire. Il faut d'ailleurs quelquefois pousser les changeurs à s'en séparer, comme le 21 avril 1467, où, dans un contexte difficile pour le duché, le duc ordonne de récupérer l'or et l'argent «d'espaves», frauduleusement déposés chez les changeurs et les orfèvres par des particuliers qui auraient dû en révéler la découverte à l'administration<sup>6</sup>. En période de crise, il suffit d'attendre la hausse du prix du métal précieux pour faire de solides bénéfices, d'autant que la demande augmente quand le duc fait frapper monnaies et que les ateliers recherchent de l'or et de l'argent.

On ne sait rien du mode de recrutement des changeurs, si ce n'est qu'à Dinan, Guillaume Fere succède à son père. On remarque aussi à Nantes le changeur Jean Blanchet, qui porte le nom d'une famille de monnayeurs, mais rien n'indique une parenté certaine<sup>7</sup>. Pour s'installer, il faut une autorisation ducale. En 1374, Martin de Foulques est nommé général maître du roi en Bretagne, avec pour mission secondaire d'établir les changeurs. En avril 1405, Roland Conan reçoit l'autorisation de tenir table de change. La lettre précise qu'habituellement, le changeur peut «tenir et exercer par lui et un sien clerc table de change en noz villes, foires, marchez et ailleurs». Il en coûte six écus pour voir la lettre scellée, mais quelquefois, le duc accorde la gratuité<sup>8</sup>. Les changeurs sont regroupés dans les mêmes quartiers, place

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> 15 août 1467. Le change porte sur 30 000 livres en or. Pour des sommes moindres, le montant était peut-être différent, Kermarrec, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468*, dactyl., mémoire de maîtrise, dir. Jean Kerhervé, , université de Brest, 1991, acte n° 39.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> JOLEC, Jean-Yves, Étude et transcription du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1467, dactyl., mémoire de maîtrise, dir. Jean KERHERVÉ, université de Brest, 1990, acte n° 323. La guerre entre la Bretagne et la France semble imminente, et les montres générales de la noblesse sont fixées au 1<sup>er</sup> mai.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, fol. 127v°; LE MENÉ, Michel, *La ville de Nantes au xv\* siècle*, dactyl. diplome d'études supérieure, université de Rennes, 1959, p. 155-158.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> BIGOT, Alexis, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, p. 373, pièce justificative n° XXV; BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V..., op. cit.*, actes n° 6 et 2250 (16 janvier 1437); 1491 (janvier), coût de l'acte: 6 écus et en marge gratis; LE BOURHIS, *Rozen, Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490 et du compte du produit de la délivrance des sceaux*, dactyl. mémoire de maîtrise, dir. Jean KERHERVÉ, université de Brest, 1992, actes n° 360 et 447 du compte du produit de la délivrance des sceaux.

du Change et rue des Juifs à Nantes, au Change-au-duc à Rennes, dans le quartier de la Cohue, près de la porte Jacquet. Il faut payer un droit «d'entraille» pour s'installer : en 1436, le duc baille un emplacement de change pour 32 écus d'or et 44 sous de rente annuelle<sup>9</sup>.

Habituellement, la lettre de nomination indique l'évêché d'exercice, quelquefois la ville, mais il arrive que l'activité soit autorisée sur l'ensemble du duché. Les
lettres conservées concernent dans cinq cas l'évêché de Rennes, dans trois celui de
Nantes, et dans un celui de Saint-Malo. Quatre hommes reçoivent l'autorisation
d'exercer dans tout le duché, comme Jehan Darragonys qui peut exercer «universellement par tout nostre duché<sup>10</sup>». En ville, rien n'indique explicitement que les changeurs
n'ont pas la liberté de choisir l'emplacement où ils travaillent, mais la concentration
de la profession dans les mêmes quartiers et l'obligation de payer pour s'installer
vont dans le sens d'un contrôle du pouvoir. À Rennes, les changeurs sont installés
dans de toutes petites cabanes, des «cabarets», de un à deux mètres carrés<sup>11</sup>. Il faut
simplement y faire tenir une table. Le musée du Pays de Guérande, à Guérande,
possède une table de changeur, du xvi<sup>e</sup> ou début du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle présente deux
plateaux, celui du dessous sert à poser les coffrets, papiers, balances, celui du dessus
à faire tinter les pièces sur l'ardoise ou le marbre.

Comme tous les manieurs de métaux précieux, les changeurs relèvent du général maître des monnaies. Lors de sa prise de fonction, le nouveau venu doit lui prêter serment, mais on ne connaît pas la teneur exacte de l'engagement<sup>12</sup>. Par comparaison avec ce qui se fait dans le reste du royaume, on peut penser qu'il promet de respecter les mandements ducaux, de ne pas chercher à frauder sur les monnaies ni à exporter de métal précieux, et qu'il s'engage à approvisionner les ateliers monétaires. La documentation n'est pas très étendue, mais fait apparaître deux étapes. Au début du xve siècle, le duc intervient dans une activité qui semblait libre, au moins peu contrôlée jusque-là. Cette nouveauté va avec le renforcement progressif de l'État et le développement de structures de gouvernement plus solides. Le fait qu'il faille attendre 1459 pour trouver un texte obligeant les changeurs à prêter serment pose problème. Il faut y voir une nécessité économique et politique. Jusque là, rien

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V..., op. cit.*, actes n° 2252 et 2400; PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 4 vol., Mayenne, J. Floch, 1982, t. IV, p. 172.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Blanchard, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., acte n° 2250.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, Rennes, Éd. Ouest-France, 1982, p. 240, et Blanchard, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., acte n° 2 252.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 127/15, et Planiol, Marcel, *La Très ancienne Coutume de Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1896, p. 440, article 84.

n'oblige à réglementer, et l'activité fonctionne seule, avec comme seule limite l'obligation de demander au pouvoir une lettre d'installation. L'obligation du serment intervient en même temps qu'une intervention compliquée du pouvoir ducal au sujet du cours des plaques et des targes, en avril 1459<sup>13</sup>. Par la suite, l'impression ne fait que se renforcer. Plus le pouvoir ducal a besoin d'argent, plus il intervient dans les activités de change, et c'est pour la période 1489-1491 que nous avons le plus de lettres d'institution, en parallèle avec la crise de la fin du duché et les émissions monétaires à répétition.

Les textes ne précisent pas si les changeurs sont les seuls à avoir le droit d'approvisionner les ateliers monétaires. Deux versements de la fin du xIV<sup>e</sup> siècle indiquent qu'à ce moment-là des particuliers peuvent encore le faire. Ce sont des marchands, et l'opération porte sur une quantité assez importante de métal, un peu plus de 216 marcs. Un deuxième versement a lieu quinze jours plus tard, mais nous ne savons pas de quel ordre<sup>14</sup>. Ce sont les seuls cas repérés, et ils se placent avant la mise en place de la réglementation, au début du xV<sup>e</sup> siècle, ce qui laisse croire que cette possibilité disparaît par la suite, et que les changeurs possèdent un monopole. Nous ne connaissons pas de marché parallèle, mais certains particuliers possèdent de grandes quantités de métal et une lettre de rémission du 25 mars 1407 fait penser que des changeurs clandestins sévissent dans le duché<sup>15</sup>. Si les changeurs sont en théorie seuls à traiter les monnaies, ils doivent subir la concurrence des Italiens pour tout ce qui concerne le prêt et les mouvements d'argent.

## Monnayer

Nombreux sont les ateliers féodaux qui commencent à frapper de l'or au xive siècle comme le Dauphiné et la Bourgogne en 1327, Perpignan en 1340, la Provence et la Savoie en 1351<sup>16</sup>. Le mouvement est en grande partie lié aux difficultés que rencontre le roi, par suite du déclenchement de la guerre de Cent Ans. En Bretagne, il faut attendre 1358 et l'imitation par Charles de Blois du royal de Jean le Bon, dont le duc reprend les deux émissions, à légende longue puis courte<sup>17</sup>. La frappe de l'or

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 127/16.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 588 et 1 F 626, 1er septembre 1397 et 14 janvier 1398.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> 1407 (25 mars), Blanchard, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., acte n° 472.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> CONTAMINE, Philippe et al., L'économie médiévale, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 260.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> DUPLESSY, Jean, Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), 2 éd., Paris, Platt, 1999 [désormais abrégé DUPLESSY], 293 (22 août 1358) et 293 A (15 avril 1359); JÉZÉQUEL, Yannick, Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, Paris, Maison Florange, 1998 [désormais abrégé JÉZÉQUEL] 98 b, c et d et 98 a.

est avant tout une manifestation politique mais relève aussi d'une volonté d'accroître le prestige de la principauté. Il s'agit pour le prince breton de prendre ses distances avec la monarchie, et l'aspect commercial ne vient donc qu'en second lieu. Le phénomène n'est pas propre à la Bretagne. On retrouve la même logique à l'origine des monnaies d'or de saint Louis ou des rois d'Angleterre. D'autres nécessités imposent la frappe de l'or pendant la guerre de Succession, non seulement l'obligation de payer les gens de guerre qui apprécient ce type de rétribution, mais aussi d'acquitter la rançon de Charles de Blois, ce qui n'est pas sans analogie avec ce qui se passe dans le royaume lors de l'émission du franc à cheval<sup>18</sup>. La frappe de ces pièces est aussi une forme déguisée d'impôt. Quand les changeurs apportent des monnaies décriées à l'atelier, le duc les leur rend avec son effigie, mais après en avoir tiré le bénéfice du seigneuriage. Enfin, la frappe de l'or est particulièrement utile en temps de guerre pour solder l'armée. Charles de Blois n'est pas le seul à avoir imité cette pièce dont plusieurs princes se sont inspirés.

Sans vouloir créditer à tout prix Jean IV de pièces d'or, il est fort possible qu'il en ait monnayé. Le breton d'or, dessiné dans le registre de Lautier, pose bien des problèmes d'interprétation<sup>19</sup>. Il y figure avec l'analyse suivante :

«le 17° jour de septembre 1374, la monnaie cy après déclarée avoit cours en la duché de Bretaigne. Portraict des monnoyes de Bretaigne, ausquelles fut donné cours, en attendant la monnoye ordonnée estre faicte par ledit sr. Roy, en laquelle la légende auroit seullement ces mots: Moneta Britanniae au lieu de Johannes dux Britaniae; et fut ordonné que incontinent que de ladite nouvelle monnoye le païs seroit remply, la vieille précédente monnoye cy après portaicte, seroit décriée et mise au feu pour billon, le tout ainsi que s'ensuit: bretons d'or à 22 caratz et demy, de deux deniers 6 grains de poids chacune pièce, vallant 14 s 3 d tz». Suit le dessin du breton d'or²0.

La gravure a été interprétée par Tobiesen Duby, numismate français du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui représente le duc tête nue. Ce type est inspiré du franc à cheval de Jean le Bon, mais la similitude avec celui de Charles de Blois est criante, à l'exception de la légende. Le duc est représenté à cheval, galopant à gauche, l'épée nue et haute. Le manteau du cavalier et la housse du cheval sont herminés, comme sur la pièce de Charles de Blois. Le type du revers est celui de la monnaie royale, à l'exception des hermines qui ponctuent les rentrants du quadrilobe. Les légendes sont très intéressantes. À l'avers, on lit + *IOHANNES : DEI : GRA BRETONV : DVX*. C'est une légende inspirée de celle du roi. L'orthographe *BRETONV* peut être due à une erreur de transcription

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> En 1360, le franc à cheval est émis à la fois pour payer la rançon du roi, suite à la bataille de Poitiers, et pour indiquer à tous sa «franchise», c'est-à-dire sa liberté retrouvée.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Le registre de Lautier est un registre de changeur du XVI<sup>e</sup> siècle, DHENIN, Michel, «Florin et double-florin de Bretagne», *Revue Numismatique*, 1973, p. 193.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> SAULCY, François de, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I<sup>er</sup>*, 4 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1879-1892, t. 1, p. 531.

de Lautier, mais elle est attestée sur d'autres monnaies de Jean de Montfort et de Jean IV<sup>21</sup>. Il s'agit d'un mélange de latin et de langue vulgaire. Il faut rester prudent sur la formule «par la grâce de Dieu», car c'est celle de la monnaie d'origine, mais elle est malgré tout révélatrice de l'état d'esprit et de la volonté d'indépendance du duc. D'ailleurs, on la retrouve à l'identique sur le royal de Charles de Blois, preuve que les deux adversaires partagent la même opinion sur l'origine de leur pouvoir. La légende de revers est plus intéressante. Si l'on en croit le dessin, elle comporte une faute d'orthographe : + IN [étoile] IAVTORIV [étoile] MEV [?] INTENDE [étoile], pour IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE. Plusieurs hypothèses sont plausibles. Marc Bompaire fait remarquer que très souvent, la description des pièces est faite de mémoire, et ne tient pas forcément compte des détails. La forme des lettres est souvent interprétée sans souci d'exactitude, et il ne faut peut-être pas lui accorder trop d'importance<sup>22</sup>. Il peut aussi y avoir une contamination de légende avec celle du florin de Jean V. Il se pourrait enfin qu'il s'agisse du prototype de la légende des monnaies d'or bretonne, qu'on retrouve peu de temps après, sur le gros à l'écu heaumé et le botdragger<sup>23</sup> de Jean IV, dans la décennie 1364-1374, et dans ce cas, elle doit retenir l'attention de l'historien de la monnaie<sup>24</sup>.

Le registre de Lautier signale que la pièce pèse 2,87 g, soit le poids du florin, et que son titre est de 937/1 000, contre 5,827 g et 1 000/1 000 pour le modèle, ce qui renforce l'hypothèse de la contamination entre le franc de Jean IV et le florin de Jean V dans la mémoire du rédacteur de la notice. Avec un diamètre de 27 mm, si l'on en croit le dessin, la pièce est un peu plus petite que celle de Jean le Bon (29 mm), mais nettement plus grande que le florin de Jean IV (24 mm). La question reste posée et ne trouvera sa réponse qu'avec la découverte d'un exemplaire. Un texte du xve siècle évoque peut-être le franc de Jean IV : «ung grant florin d'or herminé<sup>25</sup>». Mais il peut aussi bien se référer au franc de Charles de Blois, sans nommer le compétiteur de la Maison de Montfort. S'il n'y a pas eu confusion des titres, la monnaie de Jean IV est en tout cas inférieure en qualité à celle du roi, ce qui n'est pas surprenant quand on connaît les pratiques des ducs pendant la guerre. Une autre monnaie, dont le souvenir est perdu, pourrait aussi dater du règne de Jean IV. Elle est signalée par l'enquête de 1455 sur les droits des ducs de Bretagne.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> JÉZÉQUEL, 95 et 193.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> BOMPAIRE, Marc, «Identification et lecture des monnaies au XIV<sup>e</sup> siècle », Revue Numismatique, 1984, p. 196-197.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Grosse monnaie d'argent inspirée d'une monnaie flamande, d'où son nom inhabituel!

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> JÉZÉQUEL, 244-250 et 251.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> BLANCHARD, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., t. I, p. C.

Un témoin, Jehan Orege, déclare que «le duc Jehan, ayeul du Duc de présent, fit faire monnoie d'or petite comme moutonnets²6». Il reprendrait alors le moutonnet de Jean le Bon, daté de janvier et mars 1357²7. Rien ne permet de confirmer l'information, car cette pièce n'apparaît jamais dans les documents consultés, mais son modèle non plus. Par contre, les archives en signalent dans les années 1420, et nous serions tenté d'y voir une monnaie de Jean V frappée à cette époque.

Il faut attendre 1420 et l'enlèvement de Jean V par les Penthièvre pour voir une nouvelle monnaie d'or ducale, le florin d'or au cavalier de Jean V (1399-1442), une monnaie emblématique de la numismatique bretonne<sup>28</sup>. Le duc de Bretagne est représenté armé en guerre, l'épée nue dans la main droite, le bouclier semé de trois hermines au bras gauche, sur un cheval au galop portant une housse aux armes. Il porte sur la tête la couronne à hauts fleurons (fig. 1), dont c'est une des premières représentations numismatiques dans le duché, en dehors des types copiés du roi de France. Le thème général reprend celui du franc à cheval, mais traité avec suffisamment de variété pour que la confusion ne soit pas possible. Dans son Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, Alexis Bigot attribue ces pièces à Jean IV (1364-1399) et en fait une «imitation du franc d'or de Charles V<sup>29</sup>». Dans une étude qui a fait date, Michel Dhénin précise que ces monnaies sont frappées de septembre-octobre 1420 au début de l'année 1421, à la suite des émissions d'or du dauphin, mais plus longtemps, car on en connaît deux émissions<sup>30</sup>. En dehors des livres de changeurs, elles apparaissent dans quelques textes d'époque, en particulier dans le compte de Jehan Mauléon, de 1414 au 23 mars 1422. Un acte ducal du 16 décembre 1420 fait état de la remise par Raoul Guihenneuc, receveur général du profit des monnaies, de 100 florins et 100 écus à un pèlerin<sup>31</sup>. Deux documents peuvent être rajoutés au dossier. Le juriste Hévin écrit que «dans le compte de Jan Le Seneschal, receveur de Mr Richard de Bretagne, comte d'Estampes que j'ay veü dans les greniers, non mentionné, commençant en l'an 1418 [et courant au moins jusqu'en 1421...] florins de Bretagne 9». Le deuxième texte est situé dans la même

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. II, col. 1664.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Duplessy, 292.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> JÉZÉQUEL, Yannick, Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne..., op. cit., p. 319-321. Le poids de cette monnaie relève du système du florin (2,94 g), et elle aurait donc été frappée sur la base de 80 au marc. Son petit module la différencie nettement de l'écu.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Bigot, Alexis, Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne...op. cit., p. 171-172.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> DHENIN, Michel, «Florin et double-florin de Bretagne...», art. cit., p. 203-204 ; la seconde émission est reconnaissable à la présence d'un O pointé. Ces pièces sont connues pour les ateliers de Nantes, Rennes, et Vannes dans le cas de la première émission, pour Nantes et Vannes pour la seconde.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Blanchard, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., acte n° 1477.

fourchette chronologique. «Le compte de Geffroy de Bruc receveur des deniers du port de Redon commençant en 1420 jusques en 1423. [...] Pour le sommaire qui est a la fin du despens se monte pour or, 20 escus & 5 florins, par monnoye 420 livres 5 sous 4 deniers<sup>32</sup>».

La période qu'Étienne Fournial appelle «l'anarchie monétaire» (1417-1422) est pour le moins curieuse pour décider d'émettre une nouvelle pièce d'or, même si la fin de l'année 1420 et le début de 1421 sont les périodes de redressement du monnayage royal. Par contre, la reprise en main des monnaies du duc de Bourgogne, d'Henri V et du régent Charles est plus tardive, fin 1423 pour ce dernier<sup>33</sup>. Comme on peut le constater, la chronologie pose problème du fait de ce contexte tout à fait curieux. Dans son article, Michel Dhénin relève trois motivations expliquant cette émission : la politique d'indépendance vis-à-vis du roi ; un prestige accru, doublé d'un «coup publicitaire», attaché à la très bonne image de l'or auprès des populations, particulièrement des milieux qui utilisent fréquemment le métal jaune<sup>34</sup>; enfin, l'or est un moyen de commercer qui manque à la Bretagne du début du XVe siècle, tributaire des espèces étrangères, à un moment où son commerce s'ouvre rapidement sur l'Europe atlantique. Tout cela est exact mais ne justifie pas l'émission d'une nouvelle monnaie d'or en pleine période de crise. Si on admet la fin de l'année 1420 comme date du démarrage de la frappe, seuls des événements à caractère exceptionnel peuvent la justifier.

Or, l'histoire du duc Jean V apporte un éclairage tout à fait utile pour expliquer la genèse de ce florin. Rappelons qu'en 1364, Jean IV de Montfort gagne la guerre de Succession qui l'oppose depuis 23 ans à Charles de Blois, chef de la Maison de Penthièvre. La mort de ce dernier ne règle pas le problème car la famille concurrente ne renonce pas à la couronne ducale. Entre février et juillet 1420, les Penthièvre enlèvent le duc Jean V et son frère Richard, et menacent de leur faire subir un mauvais sort. La duchesse mobilise les fidèles de la famille ducale et cette armée improvisée reprend une à une les places fortes de ses adversaires, qui libèrent finalement le duc. Lors de ces événements dramatiques, on note la grande frayeur de Jean V qui est menacé de mort, ce qui l'amène à promettre son poids en or aux carmes de Nantes et en argent à Saint-Yves de Tréguier<sup>35</sup>. Dom Lobineau déclare au sujet de ces mesures exceptionnelles que «le prix du voeu marque assez l'excès de la peur qu'il avoit

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 3, fol. 58v°.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Fournial, Étienne, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, F. Nathan, 1970, p. 126-128.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> La réussite est marquée par les témoignages mentionnés dans l'enquête sur les droits royaux et ducaux du duc de Bretagne de 1455 car 35 ans après, les élites s'en souviennent. MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves…, op. cit.* t. π, col. 1655.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Pour les détails de l'affaire, La Borderie, Arthur de, «Le complot de Margot de Clisson», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1900, t. i, p. 405-421 et t. ii, p. 5-14.

eu de mourir ; mais le péril passé, il n'en fut pas moins exact à païer ce qu'il avoit promis<sup>36</sup>». Dans le cas qui nous intéresse, on remarque que «l'autre voeu fut d'aller en Hierusalem dans trois mois après qu'il seroit eschappé des mains d'Olivier de Blois. Ce voeu fut depuis commué par le Pénitencier du Pape en vingt mille florins, pour la réparation des Eglises de Bretagne & de Rome<sup>37</sup>». Comme le dit dom Lobineau au sujet des dons d'or et d'argent, tout laisse à penser que Jean V s'est acquitté scrupuleusement de ce voeu comme des autres<sup>38</sup>. Le florin au cavalier a donc certainement été frappé pour célébrer la liberté retrouvée du duc de Bretagne, permettre des versements d'or aux églises, et clamer son indépendance et sa souveraineté. Dès lors, le choix symbolique de Jean V apparaît similaire à celui qui motive le roi de France Jean le Bon (1350-1364) lors de la création du franc à cheval.

François II reprend le modèle du florin de Jean V, sans grand changement si ce n'est un traitement plus soigné et un respect plus grand des proportions homme/animal. Ce duc innove aussi en créant l'écu à la couronne, anciennement conservé dans les collections du musée Dobrée à Nantes et dont il a été découvert récemment un second exemplaire<sup>39</sup>. La revendication de souveraineté est aussi très nette sur cette pièce qui représente les armoiries de la Bretagne sommées d'une couronne ducale. Mais la plus belle représentation monétaire du pouvoir breton est sans contexte celle d'Anne de Bretagne sur la cadière d'or de 1498.

Seule monnaie d'or émise par Anne de Bretagne pendant son veuvage, la cadière<sup>40</sup> est la transposition numismatique du sceau en majesté de la princesse, pour la période 1489-1491<sup>41</sup>. Elle y est représentée assise sur un trône, tenant dans la main droite l'épée, dans la gauche le sceptre qui ne figure pas sur le sceau. Elle est

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> LOBINEAU, Guy-Alexis, Histoire de Bretagne, 2 vol., Paris, 1707, t. 1, p. 549-550.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> D'ARGENTRÉ, Bertrand, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1618, p. 737: «le duc se voyant en la prison entre les mains de son ennemy & en danger de la vie, l'affliction luy fit soutenir de Dieu & voua deux voeux, premier, il fit serment de non doresnevant exiger tailles, fouages ny subsides sur son peuple, duquel depuis fut dispensé par le Pape Martin cinquiesme, à la requeste des Barons & Estats de son pays».

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. Π, col. 1050-1051, 1068 et 1194 et BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V..., op. cit.*, acte n° 1452.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> L'exemplaire du musée Dobrée est photographié dans le catalogue de l'exposition de Daoulas, *1491-1991*. *La Bretagne au temps des ducs*, Daoulas, *1991*, p. 57. L'autre exemplaire est apparu récemment dans une collection privée.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Cf. la photographique de cette monnaie, fig. 9 p. 236 et fig. 12, p. 238 du présent ouvrage.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> DM II CCXXIII; LEFORT DES YLOUSES, Émile, «Le sceau et le pouvoir. L'évolution du sceau des ducs de Bretagne du XII° au XV° siècle», *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 68, 1991, p. 138-139, sceau de majesté d'Anne de Bretagne. Elle est représentée assise sur un trône, tenant l'épée dans la main droite. Il est daté de 1489. Pour la première fois, la légende est au nominatif: *ANNA DEI GRACIA BRITANNIAE DUCISSA*. C'est aussi la première apparition de *DEI GRACIA* sur un sceau. Il faut y voir l'influence des milieux de cour, hostiles à la France, même si Anne n'est pas étrangère à ce genre de problème.

vêtue d'une robe blasonnée, mi-parti de France et de Bretagne, et ce choix n'est pas innocent. Par le biais du métal noble, il s'agit de rappeler à tous que la duchesse a restauré son pouvoir, en particulier celui de rendre la justice, de faire la guerre, et, bien sûr, de frapper monnaie d'or. La réouverture des ateliers à son profit n'est pas anodine, mais empreinte d'une forte charge symbolique, et elle entre dans une démarche plus large d'affirmation de la souveraineté ducale<sup>42</sup>. Seul l'atelier de Nantes émet des cadières. Elles sont frappées en assez grand nombre, sous deux types différents, pour un total de quatre variétés, soit une fourchette probable de 40 000 à 120 000 monnaies. Le premier modèle est daté en chiffres arabes<sup>43</sup>. Le graveur a adapté son travail et la couronne à hauts fleurons sert aussi d'initiale à la légende d'avers. Sur le deuxième type, la duchesse occupe le champ, et le trône est traité de façon différente, plutôt comme un banc. Les détails sont particulièrement soignés, en particulier le rendu du sol par des pointillés, les plis et les boutons de la robe et le décor du trône. La légende d'avers rappelle la double qualité de duchesse et de reine, «par la grâce de Dieu». Entre 1488 et 1491, cette formule ne figure que sur une obole, actuellement perdue<sup>44</sup>. Le revers n'offre rien de particulier. La croix pseudolisée est cantonnée de quatre mouchetures couronnées, avec la légende royale habituelle : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, chaque mot séparé des autres par une moucheture.

Cette monnaie est particulièrement intéressante. C'est une des premières à représenter une femme, qui plus est comme souveraine. Nous connaissons l'auteur du patron, ce qui est exceptionnel. En effet, la duchesse demande à l'enlumineur Jean Bourdichon, de proposer des modèles<sup>45</sup>. Cela explique certainement la grande qualité esthétique et le parti-pris d'originalité de la série monétaire de 1498-1499, or comme argent. C'est aussi la première monnaie datée du royaume, alors que l'habitude de la datation commence bien plus tôt dans les pays de l'espace rhénodanubien, de façon occasionnelle vers 1430, les Flamands ayant adopté cette pratique sous Charles le Téméraire, en 1474. L'habitude semble alors prise puisqu'elle se prolonge sous le court règne de Marie de Bourgogne. Le deuxième modèle pose quelques problèmes typologiques. Alors que la gravure du type est très soignée, la légende est confuse. Les N sont inversés et la «mise en page» de la légende est surprenante, car si les premières lettres sont tassées, la fin est aérée, à tel point que la lettre d'atelier est isolée entre deux vides, et il faut y voir le travail de deux graveurs. Le traitement

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Sur l'arrière-plan politique de la période 1498-1499, KERHERVÉ, Jean, «1498 : la monnaie d'or millésimée d'Anne de Bretagne», *Ar Men*, décembre 1998, p. 62.

<sup>43</sup> JÉZÉQUEL, 429.

<sup>44</sup> JÉZÉQUEL 428.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> 1491-1991. La Bretagne au temps des ducs..., op. cit., p.170, notice n° 209-8.

du visage en particulier est particulièrement différent. Alors que sur le modèle daté, il est jeune et très déterminé, sur l'autre pièce, il est «passe partout» et rappelle les poinçons utilisés pour les monnaies royales représentant le souverain.

De belles monnaies d'or, fortement chargées d'un point de vue symbolique, balisent l'histoire de Bretagne à la fin du Moyen Âge et commémorent d'une certaine façon sa splendeur et ses déboires. Mais il ne s'agit pas d'émettre des pièces, faut-il encore les conserver, ce à quoi s'attachent les princes de Maisons de Dreux et de Montfort.

#### **Thésauriser**

Tout au long de la période, la notion de trésor ducal reste très forte. Avant 1250, l'argent du duc est déposé à la prévôté de Nantes, au moins l'argent nantais, in domo prepositore. En 1217, le duc assigne à une abbaye des revenus à percevoir «sur les sommes déposées à la prévôté<sup>46</sup>». Il est possible que Pierre de Dreux ait aussi entreposé une partie de son argent au monastère Saint-Melaine de Rennes, avant 1229, mais les documents ne sont pas très clairs sur les liens qu'entretiennent le pouvoir et cette abbaye rennaise<sup>47</sup>. À partir de 1250, le stockage de l'argent se fait à Nantes dans la Tour-Neuve, devenu depuis le château des ducs. Il est construit entre 1237 et 1248 par Jean le Roux, qui en fait sa résidence principale<sup>48</sup>. Trois inventaires dressés en 1303, à la mort de Jean II (1305) et de Jean III (1341) nous renseignent précisément sur la situation<sup>49</sup>. Une première liste, dressée en 1303, ne concerne que la Tour-Neuve. Elle signale la présence de 117 534 livres tournois en argent monnayé, 12 126 livres tournois en argent non monnayé, soit environ 1 170 kg d'argent. Elle nous indique aussi que l'argent peut transiter par le château, avant d'être admis dans le trésor à proprement parler, comme ces «7 096 livres 1 sous 8 deniers, lesqueux deniers sont ou souzein estage de la Tour Nove touz preez à meitre en leu de trésor».

En 1305, la description est plus détaillée, et concerne aussi Longjumeau et Suscinio. L'argent est conservé dans un grand nombre de sacs, parfois scellés, au moins 136, mais ils ne sont pas tous dénombrés. Ils peuvent renfermer des sommes rondes, 2 000 livres pour 20 d'entre eux, ou bien une somme aléatoire. Les espèces sont parfois classées, «desur ladite arche [...] en parisiz doubles soiz 2 200 livres»,

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> LEVRON, Jacques, Catalogue des actes de Pierre de Dreux..., op. cit., p. 207.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> LA BORDERIE, Arthur de, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1902, acte I, 24 décembre 1229.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> ID., Histoire de Bretagne..., op. cit, t. III, p. 356.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> ID., Nouveau recueil d'actes inédits..., op. cit, acte n° XXIII, MORICE, Hyacinthe, Mémoires pour servir de preuves..., op. cit., t. I, col. 1201-1204 et 1413-1415.

ou mélangées comme ces sept sacs de bretons, mansois «e d'autres menues monnoeies & aus autres dons sunt estrellins», pour un total de 805 livres. Il n'y a pas que de l'argent monnayé, mais aussi de l'argenterie et du métal apprécié en marc : 54,5 marcs 2 onces d'or et 5 182 marcs 7 onces d'argent en métal ou en vaisselle<sup>50</sup>. Tout cela est conservé aux différents étages de la tour, dans «une arche qui estait jouste sous l'uys, en VI granz saz, en parisiz e en tornois dobles et en mailles blanches fortes. Item desur ladite arche [...] en parisiz doubles [...]. Item en une autre arche prochaine de celle, en xxv saz, en parisiz & en tornois dobles [...] en mailles blanches fortes». Le métal peut même se présenter dans des paniers comme ces «174 mars et 6 esterlins, pesez au marc de Tours, en un panier», ou à même le sol, comme c'est le cas pour «XXV saz qui sunt sur les planches sunt III<sup>m</sup> CX mars d'argient en masse». L'inventaire de 1341 est plus intéressant du fait du détail des monnaies d'or, mais il nous renseigne moins bien sur les conditions de conservation du métal. L'acte nous dit que les monnaies sont toujours placées dans des «arches» et des sacs, certains liés entre eux. Ces sacs ne doivent pas être bien grands, au moins celui qui ne contient que 21 parisis d'or. Dans l'ensemble, un effort est fait pour qu'ils renferment une somme ronde. Certains sont contenus dans un sac plus grand et plus solide. Sans pour autant faire ici une étude détaillée des monnaies d'or et d'argent, on peut noter leur variété, certaines n'étant représentées que par deux exemplaires. La composition du trésor ducal n'est pas sans rappeler par la variété des espèces la composition des trésors trouvés en terre, à une autre échelle bien sûr. L'argent ducal n'est pas conservé qu'à Nantes. Au prieuré de Longjumeau, le duc possède 3 500 livres, et à Suscinio, 19 567 livres en monnaie et 336 marcs d'argent en vaisselle. L'argent déposé à Longjumeau devait servir à Jean II quand celui-ci se trouvait à Paris. Les sommes ne sont donc pas aussi importantes qu'à Nantes.

La notion de coffres pleins de métal précieux reste forte au xv° siècle. Le 21 novembre 1457, le duc Pierre II reproche à Henri de Villeblanche et trois de ses complices d'être mêlés à la mort de Gilles de Bretagne. Il les accuse aussi d'avoir vidé les caisses de l'État, et il insiste sur le fait «qu'au temps de son deceiz [celui du duc François Ier] son tresor estoit tout gasté & dissipé, tellement qu'il n'y avoit que pou d'argent ou nyent en or ne argent considéré ce qui devoit estre attendu les trésors que lesserent les Ducs précédens & les revenues du Duchié<sup>51</sup>». S'il est encore question des sommes de diverses fermes «en nostre bourse, tresor ou couffres», les choses évoluent et le concept de richesse en métal précieux s'élargit<sup>52</sup>. C'est la même impression qui ressort après le complot de Margot de Clisson. Lors de

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Ce qui représente 13,4 kg d'or et 1 268 kg d'argent.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> MORICE, Hyacinthe, Mémoires pour servir de preuves..., op. cit, t. II, col. 1719.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Jones, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 2 vol., Paris, Klincksieck, 1980-1983, acte n° 175, 1371.

son enlèvement par les Penthièvre, entre février et juillet 1420, le duc promet de verser son poids en or aux carmes de Nantes, et en argent à Tréguier, s'il s'en sort vivant. Comme le fait remarquer Arthur de La Borderie, «le duc ne lésina point». Il enfile son armure avant de monter sur la balance, ce qui donne un poids total de 380 marcs 7 onces, soit 93 kg environ. La représentation qui est donnée de l'opération dans le *Missel des Carmes* est révélatrice d'une nouvelle vision de la richesse<sup>53</sup>. En 1487, la remise des biens de feue la duchesse de Bretagne à Gatien Mathis, associe les monnaies à la vaisselle d'or et d'argent, ainsi qu'aux bijoux trouvés dans ses coffres<sup>54</sup>. Les sacs d'or laissent peu à peu la place à l'orfèvrerie, coupes, aiguières, plats, etc.

Enfin, le duc ne voyage pas sans rien. Quand Jean II meurt à Lyon en 1305, on découvre «en deniers, flourins e autres monnoies» 10 034 livres 16 sous 8 deniers, en vaisselle, 29 marcs 8 onces d'argent et 14,5 marcs 2 onces d'or, ainsi «qu'une poche o plusieurs pièces d'or pesanz environ un marc» et une bourse contenant 5 florins à la reine, 67 anneaux d'or et 2 d'argent. On trouve aussi dans l'inventaire du mobilier de Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, dressé en 1384 la mention d'une «pièce d'or de Castille en une bourse en cuir<sup>55</sup>». Le duc François II porte aussi une bourse qu'il remplit au moins de gros d'argent, si on en croit un mandement de 1488<sup>56</sup>. Il «les vieult avoir pour à sa main et bource employer en ses menuz affaires». Si nous reprenons l'inventaire des biens de Jeanne de Penthièvre, nous trouvons en plus d'une monnaie d'or, une chaîne d'argent, un signet et une chaîne d'or, cinq anneaux d'or décorés de pierres précieuses, un mordant à ceinture d'argent doré, huit sceaux d'argent de Charles de Blois (ils sont alors oblitérés), quatre anneaux d'or décorés, et «en une bourse une tuille d'or<sup>57</sup>». Plus tardif, un mandement du 14 août 1488 enjoint de rendre à Guillaume de La Marche «une bouecte avec les espèces d'or, argent et baigues y estantes<sup>58</sup>». Ces ensembles ne sont pas vraiment surprenants. Il s'agit d'objets précieux, en métaux nobles et de petite taille, c'est-à-dire faciles à cacher.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Illustrée dans *1491-1991*. *La Bretagne au temps des ducs..., op. cit.*, p. 40. On notera que le peintre n'a pas représenté le duc en armure mais seulement en surcot.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne d'après les lettres scellées en chancellerie en 1486-1487*, diplôme d'archiviste paléographe, Paris, 1987, acte n° 1413.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> LA BORDERIE, Arthur de, «Inventaire du mobilier de Jeanne la Boiteuse, duchesse de Bretagne», *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1853, p. 202-211.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, fol. 135.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> LA BORDERIE, Arthur de, «Inventaire du mobilier de Jeanne la Boiteuse...», art. cit., p. 202-211.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, fol. 255 v°.

C'est à la trésorerie de l'épargne que sont stockées les richesses du duc, aussi bien en bijoux et en vaisselle qu'en espèces<sup>59</sup>. L'orfèvrerie sert comme monnaie. directement ou indirectement. Vers 1373, Jean IV passe à Linde, et décide de «bailler ung pou de vesselle d'argent<sup>60</sup>». Elle permet de garantir les emprunts. En octobre 1457, le trésorier Olivier Le Roux utilise pour un même paiement de 500 écus, 30 marcs d'argent, 12 tasses et une aiguière<sup>61</sup>. Le 22 juin 1462, on verse à Jacques Le Camus, marchand à Angers, pour les donner au duc de Calabre, l'équivalent de 6 000 écus<sup>62</sup>. Deux ans plus tard, l'opération est renouvelée pour un montant de 5 000 écus, pour aider à payer une ambassade et du matériel de guerre<sup>63</sup>. En cas de nécessité, ces objets sont transformés en monnaie. Le 10 novembre 1467, un mandement est adressé à Olivier Baud, trésorier des guerres, de recevoir de l'abbé de Saint-Melaine 100 marcs 5 onces d'argent en vaisselle et de les faire monnayer immédiatement à la Monnaie de Rennes. Le trésorier reçoit aussi 95 marcs 3 onces d'argent «en flacons et autres vexelles» à 7 livres 15 sous le marc<sup>64</sup>. Ces manipulations s'intensifient en temps de guerre et les années 1487-1491 sont particulièrement riches en mandements d'envoi d'objets précieux à la fonte<sup>65</sup>. Quelquefois, c'est un particulier qui fait les frais de cette opération. Lors du conflit qui oppose Anne de Bretagne au maréchal de Rieux, la jeune duchesse envoie à la fonte à Rennes 6 écuelles d'argent de 12 marcs 3 onces, 5 plats d'argent de 22 marcs 3 onces, «le tout armoïez des armes du sire de Rieux<sup>66</sup>».

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> La Borderie, Arthur de, *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, *chambellan du duc François II*, Nantes. 1881, p. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Compte d'Olivier Le Roux, MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves…, op. cit.*, t. II, col. 1723.

<sup>62</sup> Détail: 2 bassins d'or 13 marcs 3 onces 6 gros; 2 flacons d'or godronnés et rachez 14 marcs 3 gros; la patte d'un drageoir en or, environ 10 marcs; 1 pot d'or 14 marcs 4 onces 2 gros et demi: 6 tasses d'or 11 marcs 4 onces 7 gros; 2 pots d'or 20 marcs 4 onces; 6 tasses d'or à souage et couvercle godronné 21 marcs 3 onces, Venneugues, Laurent, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462 : transcription et étude du registre B 2 des lettres scellées*, dactyl., mémoire de maîtrise, dir. Jean Kerhervé, université de Brest, 1988, 1462, acte n° 484.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> 1464 (1<sup>er</sup> février): mandement au trésorier de l'épargne, GOURVÈS, Dominique, *Étude et transcription du registre B 3 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1464*, dactylographié, mémoire de dir. Jean KERHERVÉ,, université de Brest, 1989, acte n° 88.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> JOLEC, Jean-Yves, Étude et transcription du registre B des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1467, dactyl., mémoire de maîtrise, dir. Jean KERHERVÉ, université de Brest, 1990, actes n° 906, 1466.

<sup>65</sup> COATIVY, Yves, «Les florins de François II et d'Anne de Bretagne», *Annales de la société bretonne de numismatique et d'histoire*, 1994, p. 46 et CARIOU, Daniel, «Une monnaie obsidionale de Rennes retrouvée ou une targe faite avec la vaisselle d'argent d'Anne de Bretagne», *Annales de la société bretonne de numismatique et d'histoire*, 1997, p. 61-62.

<sup>66 1490 (1</sup>er mars), LE BOURHIS, Rozen, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490... op. cit.*, acte n° 502, registre de chancellerie.

Tout cela est traité avec précaution, puisqu'une partie des objets est enveloppée dans des housses de cuir, et l'ensemble placé dans des coffres<sup>67</sup>. Le 27 avril 1464, Jehan du Boais, trésorier de l'épargne, paye 15 livres à Guillemin de Launay «pour plusieurs estuyz qu'il a fait faire pour estuyer vexelle<sup>68</sup>». Le 10 novembre 1467, c'est l'orfèvre nantais Jehan Vallée qui fabrique deux étuis pour 12 tasses blanches à une hermine, et un étui pour deux bassins dorés, le tout pour 68 sous 9 deniers<sup>69</sup>. Ils sont déposés dans des coffres élaborés. Si en 1472, il ne reste plus au château de l'Hermine que deux coffres en bois inutilisables, un grand «avec la clef dedans qu'on ne peut retirer», et un petit dont l'huis est brisé, Nantes est mieux pourvu. Une chambre basse abrite deux coffres de «subtile faczon», que Tanguy du Chastel a fait fabriquer à Tours, deux autres dont un rond, et trois vieilles huches de buis<sup>70</sup>. Le compte des miseurs de la ville pour 1467 nous apprend que la confection d'un bon coffre coûte un peu plus de deux livres. Guillaume Le Clerc, gaisnier, reçoit 30 sous «pour ung coffret carré garny de fer blanc, Henry Lucas, claveurier, 5 sous pour deux coupplez [et] ung crampon», et Pierre Guiole 10 sous «pour deux crapauds à fermer ledict coffret<sup>71</sup>».

Les documents nous renseignent enfin partiellement sur le maniement des grosses sommes d'argent. Au XIII<sup>e</sup> siècle, au temps du denier, les chiffres grimpent rapidement. En juillet 1280, le duc verse 22 000 livres en deniers pour le mariage de sa fille Blanche<sup>72</sup>. Cela représente 5 280 000 deniers, pour un poids de 5 tonnes de métal! Il est fort probable qu'une bonne partie de la somme a été convertie en terres et en rentes diverses. Nous sommes sans doute dans le même cas de figure quand le chevalier André promet 1 000 livres de vieil or en 1307<sup>73</sup>. Par contre, le duc ou son entourage voient réellement passer de très fortes sommes d'argent. En juillet 1386, le prince reçoit 50 000 francs, qu'il dépense d'ailleurs aussitôt<sup>74</sup>. Habituellement, les versements ont lieu en plusieurs fois. En 1408, 1 934 francs sont donnés au duc, sur une somme totale de 150 000. L'or est remis au garde-robier, qui le répartit en trois versements, de 494 francs, 680 francs et 760 francs<sup>75</sup>. Les années 1408-1416 sont d'ailleurs

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 205/1.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> GOURVÈS, Dominique, Étude et transcription du registre B 3..., op. cit., acte n° 450.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> KERMARREC, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468..., op. cit.*, acte du 10 novembre 1467.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> KERHERVÉ, Jean, L'État breton..., op. cit., p. 298, notes 143-144.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Arch. mun. Nantes CC 94, f°6.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> MORICE, Hyacinthe, Mémoires pour servir de preuves..., op. cit., t. I, col. 1054.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 587.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 588.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Blanchard, René, *Lettres et mandements de Jean V..., op. cit.*, acte n° 1038, 5 septembre 1408.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> ID., ibid., actes n° 1039, 1040, etc., 16 septembre 1408: versement de 30 francs; 23 septembre 1408: versement de 20 francs...

scandées par des versements d'or, en général de faible valeur, qui proviennent de la dot de la duchesse<sup>76</sup>. Le trésor ducal est bien sûr amené à en brasser. En 1433-1434, Jean Mauléon paye 11 654 écus et réaux, 1 081 saluts, 236 574 livres en argent, en monnaie à 6 deniers de loi, et 300 livres 10 sous 6 deniets en monnaie à 5 deniers de loi. S'y ajoutent 19 marcs 7 onces 6 gros d'argent non monnayé<sup>77</sup>. La trésorerie de l'épargne est mise à profit quand il faut réunir rapidement du métal. Pour assurer un paiement de 50 000 saluts, au poids de Florence, il faut mettre des bijoux en gage. La transaction est sévèrement contrôlée par deux orfèvres de l'entourage ducal, Jehan Pigeon et Herman Kerlinch, en présence de trois membres de la Chambre des comptes<sup>78</sup>. Pour des raisons pratiques, il est quelquefois spécifié que le paiement pourra se faire en monnaies différentes mais à valeur équivalente. C'est le cas dans le traité de mariage entre Jehan de Rohan et Marie de Bretagne, qui porte sur 100 000 écus<sup>79</sup>.

### Transporter

Le problème du transport de grande quantité d'argent se pose constamment au pouvoir. Le paiement d'une cargaison, la solde des troupes, la production d'un atelier monétaire circulent vers leurs destinataires. Il faut donc prévoir et protéger. Tout le monde est bien conscient du danger : les «deniers sont perillous à carrier par mier et terre<sup>80</sup>». Avant tout déplacement, le pouvoir accorde des sauf-conduits à tous les marchands susceptibles d'être agressés. La formule de la chancellerie est traditionnelle. Le 26 juin 1464, des marchands anglais reçoivent un sauf-conduit pour traverser la Bretagne, qui concerne en particulier «or, argent monnoyé ou à monnoïer, vexelle, joyaulx<sup>81</sup>»... Mais il peut malgré tout être nécessaire de transporter des écus. Dans ce cas, la technique la plus simple consiste à faire accompagner les valeurs d'une ou plusieurs personnes de confiance. C'est surtout valable

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Compte de Jean Mauléon, MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1270.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> BLANCHARD, René, Lettres et mandements de Jean V..., op. cit., acte n° 2491, 3 juin 1441.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1769, 10 février 1465.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> 21 février 1342, cité par Merson, «Un monnayage anglo-breton au XIV<sup>e</sup> siècle ?», *Bulletin de la société française de numismatique*, juin 1984, p. 508.

<sup>81</sup> GOURVÈS, Dominique, Étude et transcription du registre B 3..., op. cit., acte n° 433. Autres exemples en les 13 décembre et 24 décembre 1462, VENNEUGUES, Laurent, Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462..., op. cit., actes n° 955 et 971. La formule est identique. Autre exemple en août 1490, avec un congé de sûreté pour des Français envoyés comme otages en Bretagne. On leur assure la sûreté entre autres de «leur or, argent monnoyé et a monnoyer, vexelles, joiaulx, bouettes», LE BOURHIS, Rozen, Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490..., op. cit., acte n° 1035, registre de chancellerie.

pour les petites sommes, qui ne représentent pas un gros volume. En 1423, Guillaume Le Gouz et un valet recoivent 12 livres 10 deniers pour avoir convoyé, à cheval, 200 écus pour un montant de 350 livres<sup>82</sup>. Dans les années 1450, ce sont encore deux hommes, «Roland Noget, serviteur de mondit seigneur [le duc] et Huriet son poursuivant, [qui] vindrent de Vannes à Lamballe pour querir v<sup>c</sup> escuz, contenuz ci davant, de ce receveur<sup>83</sup>». Dans les deux cas, il s'agit d'hommes de confiance. La famille Le Gouz est au service du duc, en particulier dans l'administration financière<sup>84</sup>. Ouant à Huriet, il est poursuivant d'armes, c'est-à-dire écuver à tout faire du duc. L'escorte peut être beaucoup plus importante si les sommes augmentent. On ne compte pas moins de six archers pour escorter 4 000 saluts à Dinan au début des années 143085. L'argent est versé au trésorier de l'épargne, responsable de la gestion du stock de monnaies et d'objets précieux. Le paiement de la solde des gens de guerre constitue une difficulté perpétuelle, tant pour réunir l'argent que pour le distribuer. Les soldats sont le plus souvent payés en or. Le 2 mai 1468, il ne faut pas moins de 10 035 livres, payées en royaux d'or, soit environ 8 000 pièces. L'acte qui stipule le paiement, mentionne aussi les salaires des voituriers qui doivent convoyer l'or vers la Normandie, où se trouvent les soldats. L'opération se déroule sous la conduite de Jean Mauhugeon, lieutenant du sire de La Hunaudaye, «qui a la conduite dudit argent». Enfin, il est précisé que «rendra ledit trésorier compte de la dite somme baillée audit Coline, si non, en tant qu'il auroit destourbier en chemin en quoy ladite finance soit perdue<sup>86</sup>». Quinze jours plus tard, la chancellerie enregistre le paiement de 9 livres 6 sous 8 deniers aux voituriers qui ont envoyé l'argent de Rennes à Caen pour les affaires du duc<sup>87</sup>.

#### Arborer

Un des premiers symboles (et des plus importants) du pouvoir ducal est la couronne à hauts fleurons dont les ducs revendiquent l'usage (fig. 1). La couronne est abondamment représentée sur les enluminures, les sceaux, les monnaies, etc. Pour autant

<sup>82</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 97 J.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> 1455-1458, comptes de la châtellenie de Lamballe, Chauvin-Lechaptois, Monique, *Les comptes de la châtellenie de Lamballe*, 1387-1482, Paris, C. Klincksieck, 1977, p. 54.

<sup>84</sup> KERHERVÉ, Jean, L'État breton..., op. cit., p. 869.

<sup>85</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 629, fol. 2, 1430-1431, comptes d'Auffroy Guinot.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> KERMARREC, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468..., op. cit.*, acte n° 362.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> BERTHEMET, Claire, *Transcription et étude du registre B 4 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1466*, dactyl., mémoire de maîtrise, dir. Jean KERHERVÉ, Brest, 1991, acte n° 730, 18 mai 1466.





Figure 1 – Le reliquaire du cœur de la duchesse Anne (morte en 1514) est parvenu jusqu'à nous, prouvant l'importance de l'or dans la symbolique, ici *post mortem*, des ducs et duchesses de Bretagne. La couronne qui surmonte le cœur donne une idée assez exacte de ce qu'était celle de la duchesse. La seule différence réside dans le fait qu'elle est ornée d'une légende alors que la couronne ducale était enrichie de pierreries. (Musée Dobrée, Nantes, Inv. D 886.1.1 Reliquaire – Écrin du cœur de la Duchesse Anne de Bretagne, reine de France, cl. Musée Dobrée)

258 YVES COATIVY

que l'on puisse se fier à la documentation, elle a l'aspect au XV<sup>e</sup> siècle d'un cercle d'or, peut-être enrichi de pierres précieuses, surmonté de fleurons en forme de feuilles d'ache, peut-être aussi ornées de gemmes. Celle de la duchesse est plus fine, semble un peu plus basse et alterne les feuilles et des petites pointes (fig. 1). La couronne apparaît sur toutes les représentations du pouvoir ducal : sur la tête de Pierre II en prière, sur celle de François II en joute, mais aussi sur les blasons et les targes des marges des livres d'heures, sur la tête du lion de Montfort qui orne le casque ducal,... sans compter les dorures qui soulignent les jointures de l'armure du souverain.

On trouve toutes sortes de mentions d'objets précieux dans les archives ducales. L'orfèvrerie, les tasses et autres hanaps, souvent en métal doré, ont plusieurs finalités. Il s'agit d'abord d'objets dont on se sert quotidiennement. En 1467, l'orfèvre nantais Jehan Aoustin redore 12 grandes tasses, 4 tranchoirs, soude l'anse d'un pot doré, le cliquet et la patte d'un autre pot, et redore ces deux ustensiles. Par ailleurs, il redore et soude deux bassins, une petite nef et des épreuves et il replace un émail sur un flacon. Jean Duchesne, lui aussi orfèvre à Nantes, redore «la neff de quoi l'on nous sert» pour la somme de 30 écus, preuve que le duc utilise son orfèvrerie. On notera enfin dans ce même acte qu'il est fait mention d'une coupe et d'une aiguière d'or «à ymaige d'apostres» données aux carmes puis récupérées en échange d'un versement de 250 livres<sup>88</sup>. De temps en temps, la maladresse de l'un ou la malhonnêteté d'un autre amène une disparition. En 1468, une tasse en argent blanc, martelée à un écusson d'hermines au fonds, pesant environ 4 marcs et deux autres tasses d'argent doré avec un soleil au fond pesant environ 5 marcs 3 onces sont perdues à La Bouvardière et à Nantes<sup>89</sup>.

Les objets précieux servent aussi de cadeaux. En janvier 1446, Jehan de Saint-Paul, l'auteur de la Chronique, reçoit en étrenne de François I<sup>er</sup> un tableau d'or en bas-relief, une coupe d'argent de 3 marcs et deux ans plus tard une autre coupe d'argent<sup>90</sup>. Le 5 juillet 1468, on trouve une reconnaissance de dette du duc envers Antoinette de Maignelais sa maîtresse pour un collier estimé 18 000 écus neufs «ou autres or à la valeur». Le collier d'or est décoré de six lettres A (pour Antoinette), de diamants et de perles<sup>91</sup>. Les princesses reçoivent aussi des cadeaux. En 1396, lors des fiançailles de Jean (V) et de Jeanne de France, le roi donne à sa fille sa maison de Barbette «guarnie de utensilles, vaisselle d'or et d'argent», etc. Lorsque le duc

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> KERMARREC, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468..., op. cit.*, acte du 10 novembre 1467.

<sup>89</sup> ID. ibid., acte n° 528, 18 juin 1468.

<sup>90</sup> MORICE, Hyacinthe, Mémoires pour servir de preuves..., op. cit., t. II, col., 1395-1397 et 1412. LA BORDERIE, Arthur de, Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul..., op. cit., p. XII.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> KERMARREC, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468..., op. cit.*, acte n° 617.

prend congé du roi, emportant la petite fille, il monte à cheval, sur un grand carré de drap d'or. Ce détail de l'équipement de la monture ducale nous rappelle que l'or et les matières précieuses servent surtout au pouvoir à montrer sa puissance en étalant sa richesse. C'est d'ailleurs ce que dit clairement Jean de Saint-Paul au sujet de Jean V, un prince «bien magnifique», qui porte habillement de drap d'or et «grands colliers à grosses pierres<sup>92</sup>». Le présent le plus cocasse est sans doute celui que reçoit de François II un gentilhomme breton en 1486 car il est roi de la fève<sup>93</sup>!

L'or occupe donc une place essentielle dans la vie du duc et la gestion du duché. Instrument monétaire, les florins et écus servent lors des transactions mais aussi à véhiculer le message de souveraineté du pouvoir. Les ducs essaient de contrôler au plus près l'approvisionnement en or de la Bretagne, tant à travers l'exploitation du métal natif que par la surveillance du commerce. L'or est alors stocké, arboré sous forme de vaisselle ou transformé en espèces sonnantes et trébuchantes. Le but est bien sûr fonctionnel mais il est aussi politique. La monnaie d'or sert avant tout à faire passer un message politique de souveraineté. En ce domaine, la plus belle réussite de la numismatique ducale, la cadière d'Anne de Bretagne, est à la fois un extraordinaire manifeste de pouvoir et un chant du cygne des prétentions bretonnes à l'indépendance.

Yves Coativy université de Bretagne occidentale, Brest centre de recherche bretonne et celtique

#### RÉSUMÉ

En Bretagne à la fin du Moyen Âge (XIII°- XV° siècle), l'or occupe une place essentielle dans la vie du duc et la gestion du duché. L'administration essaie de contrôler au plus près l'approvisionnement en métal jaune de la principauté, tant à travers l'exploitation des gisements que par la surveillance du commerce. Une fois rassemblé par l'impôt, l'or est stocké à Suscinio ou au château de Nantes, arboré sous forme de vaisselle ou transformé en espèces sonnantes et trébuchantes. Le but est bien sûr fonctionnel mais il est aussi politique. Instrument monétaire, florins et écus servent lors des transactions mais aussi à véhiculer le message des Montforts. Il s'agit d'associer l'image du souverain au métal noble et à la «fortune», dans tous les sens du terme. Mais l'attention du pouvoir va au-delà. La monnaie d'or sert avant tout à faire passer un message de souveraineté. En ce domaine, la plus belle réussite de la numismatique ducale, la cadière d'Anne de Bretagne, est à la fois un extraordinaire manifeste de pouvoir et un chant du cygne des prétentions bretonnes à l'indépendance.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> LA BORDERIE, Arthur de, Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul..., op. cit., p. 32, 49 et 52.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> COCHARD, Marc, Transcription et étude du registre B 13 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1490-1491, dactyl., mémoire de maîtrise, université de Brest, 1992, acte 556.